



Secteur Perpignan Nord

Haut-Vernet • Moyen-Vernet • Bas-Vernet

Mairie de quartier Nord

HAUT-VERNET

210 avenue du Languedoc

Tél. 04 68 66 30 09

mairiequartiernord@mairie-perpignan.com

ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 00 sans interruption.

Annexe mairie Al Sol

39 avenue Maréchal Joffre

Tél. 04 68 62 37 70

mairiequartiernord@mairie-perpignan.com

ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00.



TOUTES LES INFORMATIONS SUR
mairie-perpignan.fr



Secteur Perpignan Nord

Haut-Vernet • Moyen-Vernet • Bas-Vernet

Démarches administratives en mairie de quartier

- **Carte nationale d'identité et passeport biométrique** (retrait de la liste des pièces à fournir, instruction, dépôt et suivi du dossier jusqu'à la remise du titre demandé).
- **Copies d'actes d'état civil : naissance, mariage, décès** (sur présentation d'un justificatif d'identité et du livret de famille).
- **Demande de duplicata ou mise à jour du livret de famille** (présentation d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et, le cas échéant, copie du jugement de divorce ou de séparation de corps lors du dépôt de la demande).
- **Recensement militaire à partir des 16 ans révolus du jeune à recenser** (avec la carte nationale d'identité en cours de validité, le livret de famille et un justificatif de domicile).
- **Légalisation de signature** (dans certains cas, avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile).
- **Certification conforme** (uniquement à la demande d'une administration étrangère, avec les originaux joints aux copies).
- **Certificat de vie** (par la personne concernée munie de sa pièce d'identité et d'un justificatif de domicile).
- **Cartes de transport.**
- **Demandes de cartes d'accès aux déchèteries communautaires de la Communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole** (sur présentation d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et d'un extrait de KBIS pour les professionnels).
- **Inscriptions scolaires.**
- **Inscriptions et paiement pour la restauration scolaire.**
- **Inscriptions et paiement pour les études surveillées.**
- **Inscriptions sur les listes électorales** (sur présentation de la carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité, ou périmé(e) depuis moins de cinq ans à la date de la demande, et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois) **et listes électorales complémentaires** (pour les ressortissants des États membres de l'Union européenne sur présentation d'une carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour en cours de validité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois).